



Intervention préalable CGT et FSU à l'ouverture du CTM du MTES et MCT du 7 juin 2017 sur le décroisement des effectifs « sécurité routière » vers le ministère de l'Intérieur

Madame la Secrétaire générale, Monsieur le Directeur des ressources humaines,

Comme elles n'ont jamais cessé de le déclarer depuis la décision prise en novembre 2010 sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy confirmée dès le 24 mai 2012 par le premier gouvernement de François Hollande, la CGT et la FSU réaffirment leur opposition au transfert des missions d'éducation et de sécurité routière au ministère de l'intérieur.

Nous continuons de dénoncer publiquement la dangerosité de la perte et de l'éclatement de ces missions exercées par les services de l'Équipement, se traduisant par un affaiblissement sans précédent de celles-ci ainsi que par leur centralisation au ministère de l'intérieur.

La rupture avec une démarche technique et transversale qui logiquement associait les domaines des infrastructures routières (entretien, exploitation, signalisation, ingénierie...) avec ceux de l'éducation (BEPECASER, IPCSR et Permis de conduire...), de la sécurité et de la prévention (comptages, accidentologie, plan départemental de SR, observatoire régional...), de la gestion du trafic (convois exceptionnels, CIGT...) et de l'information routière (bison futé, CRIR...) est particulièrement révélatrice de ce changement de politique en la matière.

La cohérence constituée par l'organisation des services techniques de l'Équipement, leur maillage sur l'ensemble (du) des territoires, leur organisation en réseau bénéficiant de services d'études et de recherche forts et structurés, donnaient un véritable sens à l'exercice de ces missions de service public au bénéfice des usagers.

Tout comme aujourd'hui et dans l'avenir le développement de la route et des véhicules du futur (route intelligente, véhicules autonomes...) le nécessiteront encore davantage, comme en témoigne le récent rapport commun de l'IGA-CGEDD (février 2017) sur « L'automatisation des véhicules ».

Cette conception faite d'autant d'approches et de cohérences techniques, éducatives et préventives est en train de se perdre, remplacées par des abandons ou des externalisations de missions et au profit de dérives de plus en plus sécuritaires et répressives, dont on peut légitimement se demander si elles sont conformes à l'intérêt général et si elles répondent aux besoins et aux attentes de nos concitoyens.

Qu'il s'agisse

 des réformes mises en œuvre concernant le permis de conduire (privatisation de la filière professionnelle d'accès aux permis poids lourds, mise en délégation de service public de l'épreuve théorique générale du code de la route, diminution du temps d'examen de l'épreuve de conduite du permis B...),

- de l'augmentation récente des contraventions et de l'aggravation des peines relatives aux délits routiers – amendes, retrait de timbres, condamnations... – au détriment d'usagers qui ont le sentiment d'être de plus en plus pris en otage par les forces de l'ordre au nom de la lutte contre la délinquance routière,
- des missions et du rôle de la DSCR transférée au forceps en 2013, devenant DSR depuis avril 2017, et abandonnant dans sa dénomination même le terme de « Circulation » pour ne retenir que celui de « Sécurité » routière,
- des missions de sensibilisation des jeunes et du grand public réduites à la portion congrue : interventions pédagogiques en établissement scolaire, journées de la prévention routière – est-ce le travail de la police ou d'AXA...? –

Nous n'acceptons pas le désengagement de l'État, dicté par la politique de réduction des dépenses publiques, et dont le transfert des missions au ministère de l'intérieur n'apparaît que comme une des composantes.

C'est pourquoi nous renouvelons notre demande auprès du Premier ministre de changement d'orientation politique et de programmation d'une autre politique rattachée au MTES qui prenne réellement en compte l'ensemble des problématiques liées à la circulation, à la sécurité et à l'éducation routière, en y intégrant les dimensions écologiques, de santé et de recherche dans tous les domaines : protection de l'environnement et lutte contre les pollutions, véhicules et routes du futur, recherche en technique routière, innovation technologique, évolution réglementaire, éducation et prévention routière...

Au-delà de cette revendication première, nous vous signifions notre profond désaccord sur le fond comme sur la forme au sujet des modes opératoires que vous tentez d'imposer, vous faisant les complices de cette politique et du ministère de l'intérieur.

Sur le contenu, les textes proposés sont irrecevables en l'état ne reprenant que très partiellement les principes et les engagements qui devaient guider ce transfert – cf. courrier de la Cgt du 24 avril courant. En particulier les garanties apportées aux agents du MTES, tant vis-à-vis de ceux qui seraient « transférés » que de ceux qui ne le seraient pas.

Sur la démarche il est inacceptable

- Que ce CTM ne soit pas saisi pour avis alors que ce transfert concerne plus de 850 agents de ce ministère, et qu'il touche au fonctionnement et à l'organisation de tous les services de chaque DDT(M) impactée.
- Que certains préfets à l'exemple de celui du Jura continuent à exercer d'intolérables pressions sur les services et les agents pour intégrer le processus de transfert à celui des Plans préfectures nouvelles générations (PPNG).
- Que l'échéance du 1^{er} janvier 2018 soit maintenue coûte que coûte sans tenir compte des problématiques techniques, de la complexité du processus, de la fragilité des organisations, de la nécessaire continuité des missions, du maintien de compétences pérennes, ainsi que des conséquences sociales de l'opération.

L'importance de ces sujets a été soulevée lors de différents rapports d'expertise de ce domaine particulièrement sensible de l'action publique et par nos représentants depuis plusieurs mois ; ce qui a notamment conduit à une note adressée aux préfets le 31 mars dernier et à la création d'un Comité

national de suivi.

Ils ne sauraient être traités sans prendre le temps nécessaire pour une réelle concertation sociale sur les futures organisations, l'élaboration de nouvelles fiches postes et les conditions de transfert, afin que les agents puissent disposer de tous les éléments et de délais suffisants pour prendre leur décision en toute sérénité et connaissance de cause. C'est pourquoi nous exigeons le report de l'échéance du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2019 au plus tôt. Sans décision de votre part de reporter cette échéance, la CGT et la FSU ne participeront pas à ce CTM.